

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE LUNDI 7 JUILLET
2025, À 20H.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Mario Lyonnais, maire
Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :

Monsieur Yoland Neault, conseiller #5

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

112-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Dépenses
 - 6.2 Revenus
7. Affaires courantes
 - 7.1 Autorisation Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)
 - 7.2 Réseau biblio CQLM – Nomination d'une nouvelle coordonnatrice
 - 7.3 Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 4 – Coopération intermunicipale – Poste de coordonnateur de sécurité civile
 - 7.4 Service régional de collecte des matières résiduelles – Fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants
 - 7.5 Garderie communautaire – Ajout d'une station de pompage pour les eaux usées
 - 7.6 Camp de jour – Embauche d'une animatrice supplémentaire
8. Demandes
9. Règlements
 - 9.1 Adoption – Règlement #51-2025 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur les routes municipales
10. Rapport des comités
11. Affaires nouvelles
12. Période de question
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

113-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6. FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de juin 2025 pour un montant total de 99 783,50\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

114-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 88 295,32\$ incluant les revenus de perception.

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 AUTORISATION BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Françoise est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Françoise désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Françoise n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

115-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Carine Neault, ainsi que la greffière-trésorière adjointe, Geneviève Dubuc Kean, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à

soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ADOPTÉE

7.2 RÉSEAU BIBLIO CQLM – NOMINATION D'UNE NOUVELLE COORDONNATRICE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Beaudry souhaite quitter le poste de coordonnateur de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant auprès du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM);

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Brisson est intéressée à devenir coordonnatrice avec l'aide de madame Carole Touchette comme coordonnatrice adjointe;

116-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Francine Brisson à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Sainte-Françoise.

ADOPTÉE

7.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – POSTE DE COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de la MRC de Bécancour soit :

- Ville de Bécancour;
- Deschailons-sur-Saint-Laurent;
- Fortierville;
- Lemieux;
- Manseau;
- Parisville;
- Sainte-Cécile-de-Lévrard;
- Sainte-Françoise;
- Sainte-Marie-de-Blandford;
- Sainte-Sophie-de-Lévrard;
- Saint-Pierre-les-Becquets;
- Saint-Sylvère;

désirent présenter un projet de mise en place de fourniture de service dans le cadre du volet – coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

117-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Françoise mentionne son intention de participer au projet de la mise en place d'un poste de coordonnateur en sécurité civile dévolu à l'ensemble des municipalités;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, suivant la présentation et l'approbation du projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile » ainsi que son montage financier;
- Le conseil nomme la MRC de Bécancour comme organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne le maire, monsieur Mario Lyonnais, et la directrice générale, madame Carine Neault, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

7.4 SERVICE RÉGIONAL DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – FOURNITURE, ENTREPOSAGE, MAINTENANCE ET GESTION DES BACS ROULANTS

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière désire mettre en place un service de fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants pour la collecte des déchets et des matières compostables sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE ce type de service permettra de réduire les contraintes de gestion des inventaires et de la mobilisation des ressources des municipalités locales pour ces tâches;

ATTENDU QUE les demandes d'intervention seront centralisées au service info-collectes de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'écoulement des inventaires des différentes municipalités sera coordonné par le personnel du service régional de collecte en collaboration avec les employés municipaux concernés pour assurer une transition harmonieuse;

ATTENDU QUE l'offre de service de la firme USD global de Lévis pour ce type de service;

ATTENDU QUE les frais encourus seront facturés aux municipalités participantes selon les demandes réalisées sur leurs territoires respectifs et que celles-ci pourront facturer le service aux citoyens concernés;

118-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au service de fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants de la MRC de Lotbinière et d'accepter de payer les frais encourus.

ADOPTÉE

7.5 GARDERIE COMMUNAUTAIRE – AJOUT D'UNE STATION DE POMPAGE POUR LES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la garderie communautaire possède son installation septique et qu'il y a lieu d'ajouter une station de pompage pour raccorder la fosse au champ d'épuration;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de l'entreprise L4 construction Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'ajout d'une station de pompage des eaux usées et le raccordement au champ d'épuration est de 6 190,00\$ plus taxes;

119-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'entreprise L4 construction Inc pour l'ajout d'une station de pompage pour les eaux usées de la garderie communautaire au coût de 6 190,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

7.6 CAMP DE JOUR – EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour accueille un enfant avec des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Françoise ont reçu une confirmation d'aide financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec pour l'embauche d'une animatrice attitrée à l'enfant;

120-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil municipal procède à l'embauche de Keyonnah Alexandre comme animatrice pour la saison estivale 2025;
- Que les conditions salariales sont tel que prévu dans la grille salariale de la municipalité;
- Que la date d'entrée en fonction est prévue le 30 juin 2025 pour se terminer le 8 août 2025, mais que des journées de formation et de planification seront prévues avant le début du camp.

8. DEMANDES

NIL

9. RÈGLEMENTS

9.1 ADOPTION – RÈGLEMENT #51-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR LES ROUTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou sur une partie d'un chemin dont l'entretien est sous sa responsabilité, dans les conditions et pour les périodes qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE le club Quad Lotbinière et le Club de motoneige Riv-Bec Inc sollicitent l'autorisation de la Municipalité de Sainte-Françoise pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des chemins privés pour aller rejoindre les sentiers balisés de la Fédération;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Yoland Neault lors de la séance tenue le 2 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

121-07-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 51-2025 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certaines routes municipales soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Françoise.

ADOPTÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 ACHAT D'UN TÉLÉVISEUR POUR LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le nouvel aménagement du sous-sol de la salle municipale pour les organismes locaux où il serait utile d'installer un téléviseur pour des présentations lors de réunion ainsi que pour faire des activités diverses;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs et le Club FADOQ sont prêts à investir avec la municipalité pour faire l'achat du téléviseur;

122-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un téléviseur pour le sous-sol de la salle municipale en partenariat avec le Comité des Loisirs et le club FADOQ.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

123-07-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h02.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et
greffière-trésorière